

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	28

Numéro Délibération	05/2024
Mise en ligne le	29 janvier 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 19 janvier 2024

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents	M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON - M. Jean Paul FINART – Mme Béangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA - Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL
Représentés	Mme Christine OLIVA – Pouvoir à M Guy LAURET / M. François BATOCHÉ – pouvoir à M. Raymond HAREL / M. Anthony PEROTTI - pouvoir à M. Frédéric SARROUY
Excusés	/
Absente	Mme Sabrina ELKHEITER

Objet de la délibération

Services municipaux – Fourrière automobile – Approbation du choix du délégataire et de la convention de concession du service public – Société Languedoc Polyservices

Monsieur Raymond HAREL rapporte l'affaire ;

Il est rappelé au conseil municipal sa délibération n° 64/2023 du 27 septembre 2023 décidant le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile et autorisant le lancement de la procédure simplifiée de mise en concurrence.

Ainsi, un avis de concession était mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation <https://marches.montpellier3m.fr> le 3 octobre 2023 et publié dans la Gazette de Montpellier du 5 octobre 2023. La date limite de réception des offres était fixée au 6 novembre 2023 à 12 heures.

Dans sa séance du 5 décembre 2023 à 17 heures 30, la commission de délégation de service publique procédait à l'ouverture et à l'analyse de l'unique offre de candidature reçue, et émettait un avis favorable à la concession du service public de la fourrière automobile à la société LANGUEDOC POLYSERVICES, sise 1235 Allée Saint Pierre à Lattes (34970).

Conformément au compte-rendu de la commission et au rapport de M. le Maire exposant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat, documents ci-joints, je vous propose :

- d'approuver le choix de retenir comme délégataire pour la gestion de la fourrière automobile, la société LANGUEDOC POLYSERVICES, sise 1235 Allée Saint Pierre à Lattes (34970), à compter du 1^{er} février 2024, pour une durée de 6 ans,
- d'approuver la convention de concession du service de fourrière automobile à intervenir, telle que jointe aux présentes, et d'autoriser M. le Maire à la signer,
- de préciser que les incidences financières sont prévues au Budget de la Commune.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote :	Néant	Pour extrait conforme,
Abstentions :	Néant	
Contre :	Néant	Le Maire,
Pour :	28	Guy LAURET



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr. une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.